



DOSSIER ARBITRE 2017/2018

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir le(s) dossier(s) de renouvellement de licence(s) d'arbitre. Aussi, nous vous demandons de porter une grande attention au retour des pièces suivantes **IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 JUILLET 2017 :**



A votre District (Pour les arbitres de catégorie départementale)

Ou A la Ligue Centre-Val de Loire (Pour les arbitres de catégorie régionale)

A votre Club d'appartenance :

La fiche individuelle de renseignements (OBLIGATOIRE)
La fiche de contrôle médical (sous pli confidentiel) (OBLIGATOIRE)
L' « Accord parental » pour la pratique de l'arbitrage (OBLIGATOIRE pour les moins de 18 ans)
1 RIB ou RIP (OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX)
Pour les arbitres indépendants, joindre un chèque de 24,13 euros

Une photo d'identité (si demandé)
Le bordereau de demande de licence arbitre dûment complété (OBLIGATOIRE)
Une photocopie de votre pièce d'identité (si demandé)

Comptant sur votre compréhension pour le délai imparti, **FAUTE DE QUOI VOUS NE POURREZ PAS REPRESENTER VOTRE CLUB VIS-A-VIS DU STATUT DE L'ARBITRAGE**, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

La Commission Régionale de l'Arbitrage